





**DAMIOT
MARTINEZ**
EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSAIRE AUX COMPTES

S.A.S. LELONG ET FILS

AVENUE MARTIN DAUCH

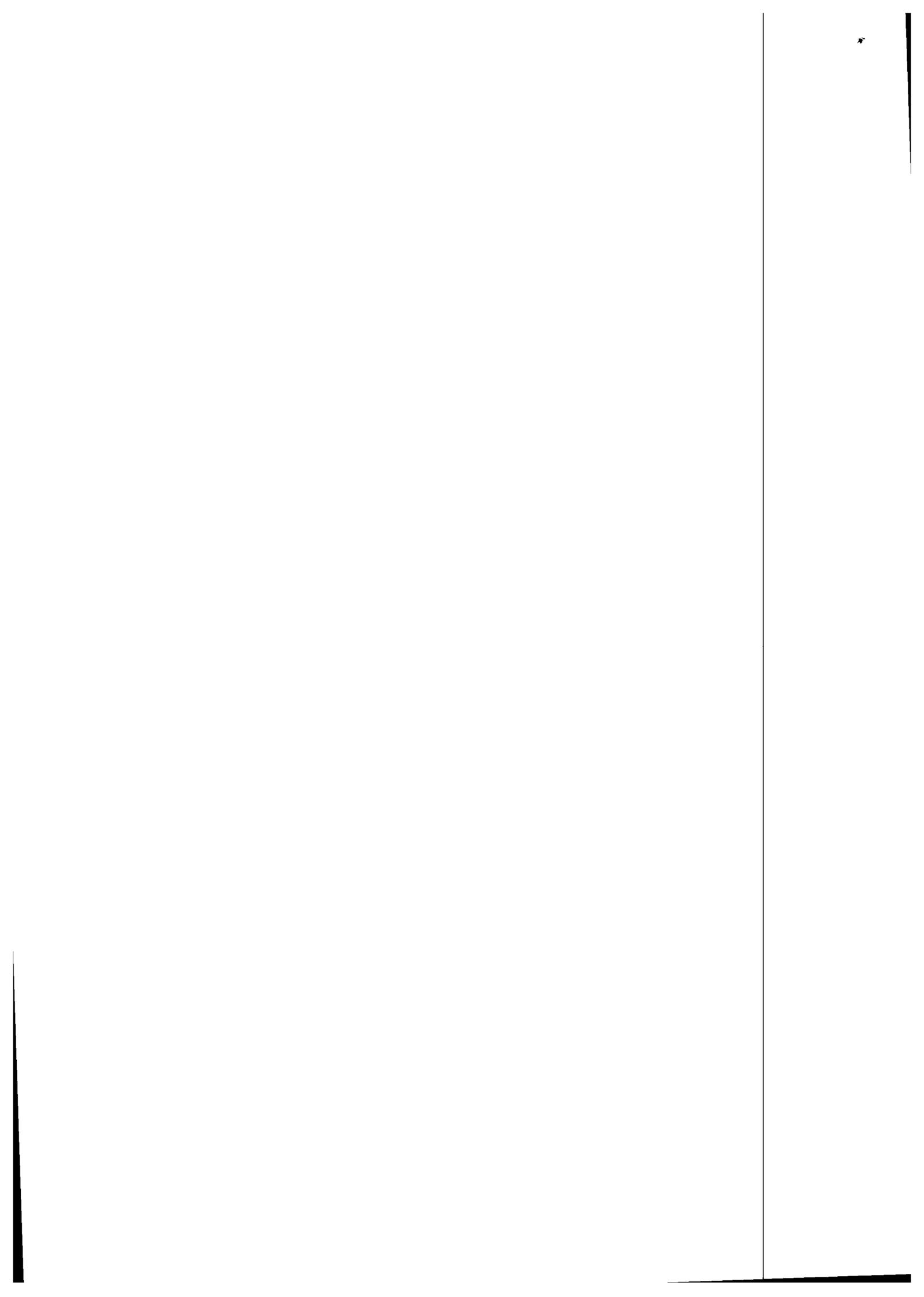
11400 CASTELNAUDARY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SAS LELONG ET FILS EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables
de Toulouse et à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Toulouse

1 Allée Maurice Sarraut - 31300 TOULOUSE - Tél : 05 61 42 66 91 - Fax : 05 61 59 60 02 - Mèl : accueil@dm-audit.com

SARL au capital de 50 000 € - SIRET : 509726840 00010 - APE : 6900Z - 31000 TOULOUSE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SAS LELONG ET FILS EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Mesdames et Messieurs les associés,

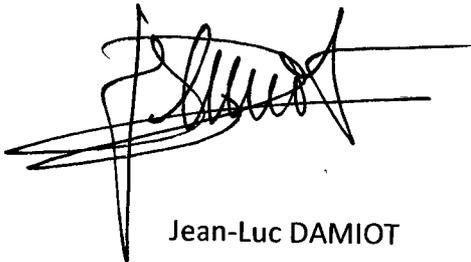
En notre qualité de commissaire aux comptes de la société LELONG ET FILS et en application des dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à TOULOUSE,
Le 15 novembre 2010

Le Commissaire aux Comptes
Pour la SARL DAMIOT MARTINEZ



Jean-Luc DAMIOT

